## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			0-1			6-1			
	I.1 Numéro du document			I.2 Type d'Opérateur					
	FR-BIO-01.250-0019949.2023.004			☑ Opérateur					
				_ *					
					☐ Groupe d'opérateurs				
			(A)						
			154	2 20 h					
es									
Ë			اكا	Karwa Deci arv					
obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
ij	Nom	SAS ID GRAIN			Autorité	ECOCERT FRANCI	E (FR-BIO-01)		
영	Adresse	<b>41 RUE DE BOURRELI</b>	ER 31330 Merv	ille	Adresse	B.P. 47, 32600, L'I	sle-Jourdain		
ıts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
Éléments	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
léı	• Distribution / Mise sur le marché								
É	• Importation								
e I	• Exportation								
Ę	P								
Partie I:									
	I.6 Catégorie ou o méthodes de pro	6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et léthodes de production							
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
	Méthode de production:  – production biologique, sauf durant la période de conversion								
	– production biologique avec une production non biologique								
						1			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (IIF) 2018/848 et certifie que l'onérateur ou le groupe d'onérateurs (choisir ce qui								
	convient) satisfa	présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui nvient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	Date	10 novembre	Nom et <b>ECC</b>	CERT FRANCE	Certificat valak	ole du <b>23/0</b>	<b>9/2022</b> au	31/03/2025	
	Date		signature	CERT FRANCE		<b>20,0</b>	<b>0,1011</b>	02,00,2020	
	Lieu	L'Isle-Jourdain							
		(FR)							

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'etiquetage des produits biologique						
	II.1 Répertoire des produits						
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	Nom du produit  Code de la nomenclature combinée (NC) vis (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produ champ d'application du règlement (UE) 201	nomenclature combinée (NC) visé au règlement 558/87 du Conseil pour les produits relevant du pplication du règlement (UE) 2018/848					
	Céréale et grain: Graines (Céréales, légumineuses et oléagineux)	Biologique					
	II.2 Quantité de produits						
	II.3 Informations sur les terres						
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs						
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont						
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34 2018/848	, paragraphe 3, du règlement (UE)					
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant						
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848  II.9 Autres informations  Seule la version électronique du	II.9 Autres informations  Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.					
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC [https://webgate.ec.europa.eu/tra operator/index] fait foi.						
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf						